

Image not found or type unknown



# Résidence Fiscale - Résidence Habituelle et Principale

Par **bibavox**, le **13/10/2015** à **09:41**

Un militaire en fonction résidant à l'étranger mais imposable en France (en vertu d'une convention signée entre les deux pays) peut-il être considéré comme ayant sa résidence habituelle et principale en France ?

Peut-il signer des contrats (épargne...) qui n'ont pas d'agrément international (distribution du contrat limité à la France et Dom-Tom) ?